PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES

Pas-à-pas Septembre 2020



MES DELAIS



Bénéfices de l'utilisation du téléservice



Pour les assurés



La possibilité de consulter les délais de traitement de sa Caisse à tout moment, de façon autonome, simple et gratuite



Une transparence totale sur le temps de traitement de sa demande au sein de sa Caisse



Un affichage des délais commun à tous les assurés d'une Caisse, permettant une assurance sur l'égalité de traitement entre les assurés



Pour les collaborateurs

<u>Conseillers et Téléconseillers :</u>

- Diminution des sollicitations des caisses en accueil ou par téléphone (où 11% des contacts concernent des interrogations relatives aux délais de traitement des dossiers)
- Connaissance des délais partagée par le front office, l'assuré et le back office
- Centralisation sur un seul outil de tous les délais en cours
- Capacité de pouvoir renseigner rapidement un assuré sur les délais en cours



Agents de Back-Office :

 Connaissance des délais partagée par le front office, l'assuré et le back office

Cas d'usage



Liste des démarches pour lesquelles un délai de traitement est disponible sur le compte Ameli de l'assuré :



Cas d'exclusions du téléservice



Q

- Accessible aux assurés de toutes les Caisses et aux régimes spéciaux suivants : CAMIEG, CANSSM, CAVIMAC, CNMSS, CRPCEN.
- Les autres régimes spéciaux sont exclus.



La démarche pas-à-pas : étape préalable



Assurance

La démarche pas-à-

pas

APPLICATION SMARTPHONE & TABLETTE

3 MENU

MES FAIEMENT

O NOTIFICATION

PTOREASEA.

MA MESSAGERIE

Pauline DUPONT

ES INFORMATION

SCHMARTH



La démarche pas-à-pas : étape préalable

ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte Ameli et a 2 possibilités d'accéder au téléservice



L'assuré se rend

dans l'onglet Mes

démarches en 2

 \rightarrow les délais de

traitement de

ma caisse

clics



L'assuré accède au téléservice directement depuis le bandeau promotionnel qui s'affiche sur la rubrique 2 Mes paiements → Consulter les délais de traitement de votre caisse



La démarche pas-à-pas : étape 1/4

ETAPE (1) : L'assuré renseigne la thématique de sa demande





La démarche pas-à-pas : étape 2/4

ETAPE (2) : L'assuré apporte les **précisions nécessaires** à la compréhension de sa demande





La démarche pas-à-pas : étape 3/4

ETAPE (3) : L'assuré renseigne la **date de dépôt ou d'envoi** de sa demande

L'assuré sélectionne la date de dépôt ou d'envoi de sa demande en cliquant directement sur le calendrier

	-			
	٠			
	https://mesdelais.ameli.fr	×		
DÉLAIS	DE TRAITEMENT DE MA CA	ISSE		
1. J'indic	que la thématique de ma deman	de		
	Frais de santé	•		
Merci	de préciser :			
	Feuille de soins Dentiste, ortho			
2. J'indic demand	que la date de dépôt ou d'envoi c e	le ma		
	10/09/2020	•		
	A		 6	Il clique ensuit
	Informations légales			sur Valider
	Propriété intellectuelle			
	Conditions d'utilisation			
	Recommandations de sécurité			



La démarche pas-à-pas : étape 4/4

ETAPE (4) : Une **estimation de la date de traitement** de la demande de l'assuré s'affiche

La date de traitement de la demande de l'assuré qui s'affiche est une **estimation** (calculée sur la base des informations qui ont été saisies et des délais de traitement actuels de la CPAM). Elle n'est donnée qu'à **titre indicatif**



Un encadré « bon à savoir » affiche un message contextuel de promotion des téléservices, ou invite à consulter le site ameli.fr pour plus d'informations pratiques et réglementaires

La démarche pas-à-pas : étape 4/4 (Cas particulier 2 - PE)



ETAPE (4) : Pour les **prestations en espèces** (PE) l'affichage du délai est différent

Si l'assuré est un **salarié**, le délai de traitement est affiché de la façon ci-contre

Sinon, dans les autres situations, l'assuré est invité à vérifier les justificatifs à transmettre et est redirigé vers le site Ameli.

